

SÉANCE DU 08 DECEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à neuf heures, le Comité Syndical, s'est réuni à la Cave de Labastide de Lévis, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

21 novembre 2025

Date d'affichage :

21 novembre 2025

Nombre de délégués en exercice : 59

Délibération n° : 08122025 /1

Nombre de voix délibératives :
44

Membres titulaires présents : 40

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Jacques BIAU, Alain BOUSSSET, Francis CESCATO, Alain CLERGUE, François COLLADO, Elian COMENT, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Gérard FABRE, Jean-Marc FEDOU, Didier GAVALDA (pouvoir de Michel FARENC), Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GOËBELS, Jean-Pierre GOS, Frédéric ICHARD, Joël IMBERT, Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER, Nicolas LEROUX, Marc MADERN, Didier MAHOUX (pouvoir de Franck MONNERET), Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Marc MONTAGNE, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Olindo VIVAN.

Membres titulaires représentés : 2

Christian HAMON (représenté par Thierry FOUCHE), Myriam VIGROUX (représentée par Jérôme CORSO)

Membres suppléants présents : 2

Thierry FOUCHE (représente Christian HAMON), Jérôme CORSO (représente Myriam VIGROUX)

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 2

Michel FARENC (pouvoir à Didier GAVALDA), Franck MONNERET (pouvoir à Didier MAHOUX)

Membres titulaires excusés : 15

Sylvian CALS, Vincent COLOM, Pierre ESCANDE, Jean ESQUERRE, Jean-François FALGAYRETTE, Sylvain FERNANDEZ, Serge GAVALDA, Emile GOZE, Xavier ICHARD, Frédéric JOURDE, Éric LEROUX, Noël MEYSSONNIER, Francis REMIOT, Jean-Claude VERNIER, Mickaël VIATGE.

Objet : Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 29/10/2025

Le Président rappelle les différents points examinés lors de la séance du Comité syndical du 29 octobre 2025 et propose à l'assemblée de passer à son adoption.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, aujourd'hui présents ou représentés, qui avaient participé à la dernière réunion du Comité syndical :

- Approuve le procès-verbal du Comité syndical du 29 octobre 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 08 décembre 2025

**Le Président
M. Alain ASTIE**

**Le secrétaire de séance
M. Jean-Charles BALARDY**



Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le 09/12/2025

ID : 081-258100072-20251208-08122024_1-DE

